

Département de l'ALLIER	L'an deux mil vingt-deux, le six septembre à dix-huit heures, le Conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué le vingt-six août deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur BIERJON Stéphane, Vice-président.
Arrondissement de MONTLUÇON	<u>Présents</u> : MM BIERJON Stéphane - LOPES Pascal - DUMAS Guy - PINAUD Serge et Mmes MONCELON Claire - TYNDIUK Allyssone - BORDAS Annie - MARTIN Nicole - SEGRET Françoise. <u>Excusés</u> : M SANVOISIN Christian et Mmes CHARRET Audrey - COLLINET Dominique - MAJER Lynda - MANSAT Lucette - TORNERO Maria.
Commune de DÉSERTINES	<u>Secrétaire</u> : Mme MONCELON Claire.

DÉLIBÉRATION N°2022-09-01

OBJET : PARTICIPATION AU REPAS DES AÎNÉS.

CONSIDÉRANT que le C.C.A.S de Désertines organise chaque année, un « repas des aînés » pour les habitants de la commune, de 65ans ou plus dans l'année, pour lequel une participation financière est demandée aux convives.

Le Conseil d'Administration, à l'UNANIMITÉ

- MAINTIENT à 8 € la participation, pour les personnes de plus de 65 ans domiciliés à Désertines,
- FIXE à 29,50 € la participation, pour les invités de moins de 65 ans et les invités de 65 ans ou plus ne résidant pas sur la commune.

Ces tarifs s'appliqueront à compter du repas organisé en 2022.

Au registre sont les signatures,

Pour Extrait Conforme,

Le Président.

